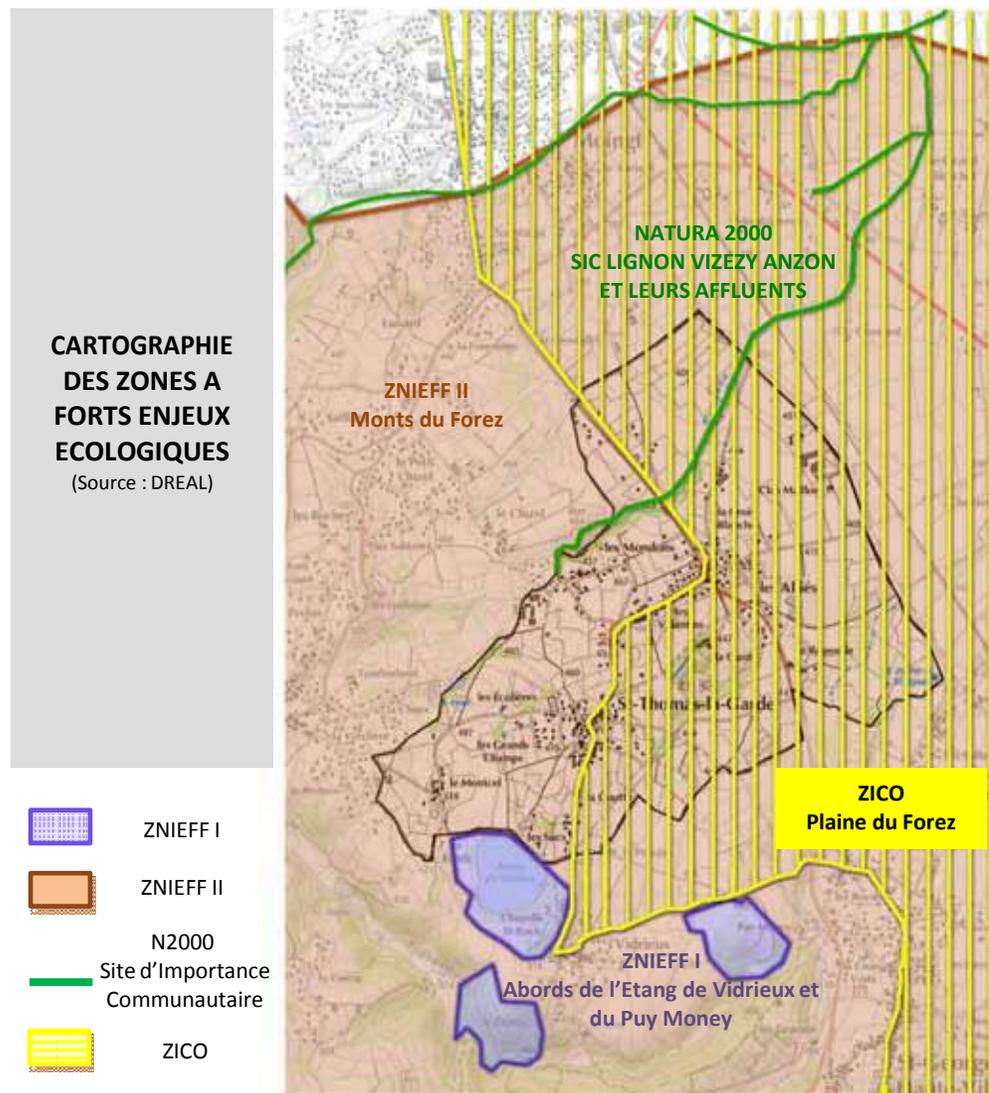


## 1.1 Patrimoine naturel



La commune de SAINT-THOMAS-LA-GARDE possède une biodiversité remarquable liée :

- au Sud, à la proximité de l'étang de Vidrieux situé sur la commune de Lézigneux,
- au Nord, au passage du ruisseau de Grumard qui accompagné de sa ripisylve constitue une véritable « coulée verte ».
- à sa situation géographique au sein du Forez, source de milieux naturels et de paysages de qualité favorables à une diversité biologique.

Ainsi, le territoire communal est concerné par plusieurs inventaires et zonages à forts enjeux écologiques :

Zonage		Intitulé	Superficie sur la commune
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	ZNIEFF I	Abords de l'Étang de Vidrieux et du Puy Money <i>46,92 ha</i>	0,07 ha
	ZNIEFF II	Monts du Forez <i>78 001 ha</i>	341 ha
NATURA 2000 Site d'Importance Communautaire		Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents <i>875 ha</i>	0,65 ha
ZICO Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux		Plaine du Forez <i>80 850 ha</i>	220 ha

## Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La ZNIEFF de type I :

→ ZNIEFF I : *Abords de l'Etang Vidrieux et du Puy Money*

Cette ZNIEFF de 46,92 ha concerne 0,02% du territoire communal. En effet, composée de 3 entités distinctes, une seule concerne et pour partie la commune de SAINT-THOMAS-LA-GARDE. En effet, celle couvrant l'Etang de Vidrieux situé sur la commune de Lézigneux empiète sur le territoire communal dans sa limite Sud.

Proche de la plaine du Forez, l'Etang de Vidrieux possède une flore intéressante, avec la présence de deux plantes aquatiques : la Petite Naiade et la Naiade marine. A peu de distance, le Puy Money constitue l'un des pointements basaltiques qui jalonnent la marge occidentale de la plaine. Ses pelouses rocheuses abritent également un riche cortège floristique dominé par la présence de la Pulsatille pourpre, espèce qui fait l'objet d'une protection réglementaire dans la région. Le Myosotis de Balbis, à fleurs jaunes, est également caractéristique de ce type de substrat dans le Massif Central.



Engoulevent d'Europe



Grand-Duc d'Europe

En matière d'avifaune, l'Engoulevent d'Europe (une espèce en nette régression, liée aux milieux ouverts) et le Grand-Duc d'Europe fréquentent tous deux les parages.



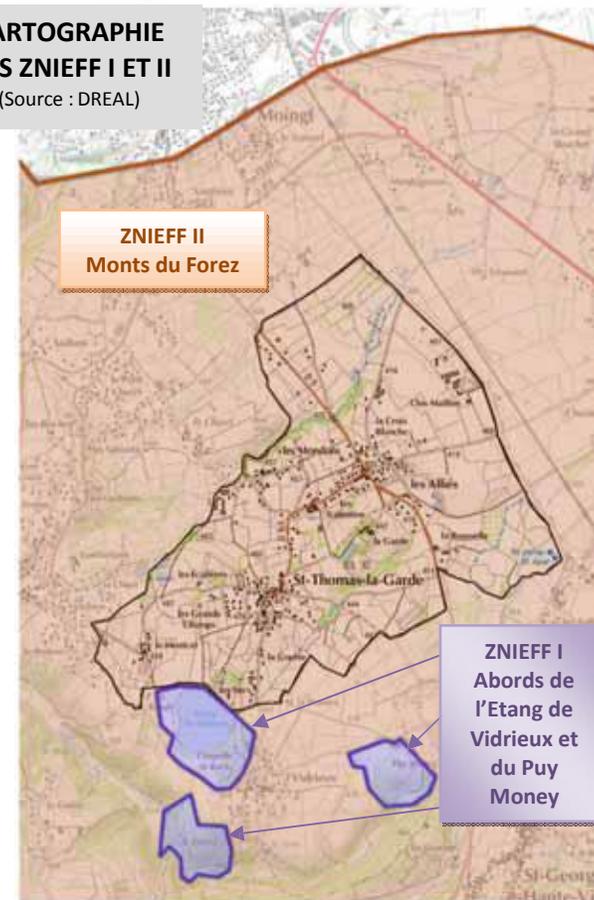
Pulsatille pourpre



Naiade marine

### CARTOGRAPHIE DES ZNIEFF I ET II

(Source : DREAL)



La ZNIEFF de type II :

→ ZNIEFF II : *Monts du Forez*

Cette ZNIEFF de 78 001 ha qui occupe une grande partie du piémont et des sommets des Monts du Forez couvre l'ensemble du territoire communal.

Les Monts du Forez forment un bloc cristallin massif, dont la ligne de crête marque la limite avec la région Auvergne à l'Ouest. Ils culminent à 1634 m d'altitude à Pierre sur Haute. Séparés au nord des Bois Noirs par le seuil de Noirétable, ils débouchent au sud sur les vastes espaces élevés du Livradois. A l'Ouest et à l'Est, ils dominent les fossés d'effondrement auvergnats et foréziens.

Sur le plan du climat, ils sont marqués par de fortes précipitations (plus de 1500 mm d'eau par an sur les sommets) et des températures basses, avec près de deux cents jours de gel par an.

**Ce vaste ensemble forme un véritable complexe écologique au sein duquel se côtoient des milieux naturels remarquables diversifiés et originaux.** On peut distinguer grossièrement :

- à sa partie sommitale, les « Hautes-Chaumes », avec un riche cortège de tourbières de montagne,
- les forêts de l'étage montagnard, elles aussi parfois parsemées de tourbières,
- les zones agricoles montagnardes, surtout vouées à l'élevage, elles sont composées de prairies abritant parfois une flore intéressante,
- les pinèdes et forêts des pentes sèches, faisant parfois place aux landes dans les secteurs les plus arides,
- les pointements basaltiques secs, développés en piémont et qui présentent souvent un très grand intérêt botanique.

Enfin, le massif a su conserver un réseau dense de cours d'eau de grande qualité, ayant conservé notamment des populations remarquables d'Ecrevisse à pattes blanches.

**Le massif est ainsi également cité à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et ses tourbières sont répertoriées parmi les principales zones humides du bassin hydrographique Loire-Bretagne.**



Wahlenbergie à feuilles de lierre

Parmi les points forts du patrimoine biologique local, on peut citer en matière de flore l'Homogyne des Alpes ou la Grassette à grandes fleurs (dans les chaumes d'altitude), l'Andromède à feuilles de polium, plusieurs laïches, la Camarine noire, le Lycopode inondé, le Rhynchospore blanc ou la Canneberge (dans les tourbières), un remarquable cortège de lycopodes dont le rarissime Lycopode d'Issler (en forêt montagnarde), le Micropus dressé, la Carlina à feuilles d'acanthé, la Gagée de Bohême et la Pulsatille rouge (dans les secteurs arides de basse altitude), ou encore un rare myosotis à fleurs jaune (le Myosotis de Balbis), caractéristique de certaines landes rocheuses ou pelouses sèches acidophiles du Sud-Est du Massif Central. Certaines espèces à répartition atlantique, exceptionnelles en région Rhône-Alpes, parviennent ici en limite orientale de leur aire de répartition (Wahlenbergie à feuilles de lierre).



Homogyne des Alpes



Lamproie de Planer

La faune comporte également de nombreuses espèces remarquables, liées aux zones humides et cours d'eau (Loutre, batraciens, Lamproie de Planer), aux secteurs secs ou rocheux (chiroptères, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-Duc d'Europe, Merle de roche...), aux forêts et chaumes d'altitude (Chouette de Tengmalm, Gélinotte des bois, Pipit spioncelle, Merle à plastron, Venturon montagnard).

Parmi les insectes, certaines espèces propres au Massif Central (coléoptères...) possèdent ici leurs rares stations régionales. D'autres témoignent d'une parenté étroite avec des espèces pyrénéennes.



Pipit spioncelle

**Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble**, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits par de nombreuses ZNIEFF de type I identifiant pelouses sèches, zones humides, hautes-chaumes, cours d'eau remarquables, formant une mosaïque de milieux naturels souvent fortement interdépendants sur le plan fonctionnel.

**Il traduit également particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que corridors fluviatiles pour ce qui concerne les réseaux de cours d'eau, de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces**, dont celles précédemment citées.

**Il met l'accent sur les connections à ménager avec d'autres massifs limitrophes** (Bois Noirs et Monts de la Madeleine, Livradois...).

**Il souligne de plus le bon état de conservation général de certains bassins versants**, en rapport avec le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches et de Loutre, espèces réputées pour leur sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu.



Circaète Jean-le-Blanc

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt biogéographique (avec la présence de nombreuses espèces à aire disjointe ou en limite d'aire de répartition), paysager (le Haut-Forez est notamment cité comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages), géologique ou géomorphologique (avec notamment le gisement de leucogranites de Périgneux, de granites de Saint Julien la Vêtre et de Chalmazel, de basanites de Chenereilles, de basaltes et pépérites de Saint-Georges-Haute-Ville, de basanites de Marcilly-le-Châtel, la vallée glaciaire de Chalmazel, tous cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes).

L'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) a été lancé à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement en 1982, avec l'appui du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN). Il a pour objectif de recenser les zones importantes de patrimoine naturel national, régional ou local. Les ZNIEFF sont de deux types :

- **ZNIEFF de type II** : ce sont de vastes ensembles naturels et paysagers cohérents, au patrimoine naturel globalement plus riche que les territoires environnants.
- **ZNIEFF de type I** : ce sont des zones souvent de plus petite taille, situées ou non à l'intérieur des précédentes et qui se démarquent par une très forte concentration d'enjeux du patrimoine naturel.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée juridique directe, elles représentent un outil d'information et d'alerte sur l'intérêt de ces zones. Toutefois, en tant qu'inventaire de référence, elles doivent cependant être prises en compte au même titre que d'autres inventaires ou information sur le patrimoine naturel dans les documents d'aménagement comme le prévoient diverses réglementations.

## Natura 2000

Le territoire communal est concerné par un site Natura 2000 qui couvre tout le linéaire du ruisseau de Grumard qui traverse la partie Nord de la commune et qui est un affluent du Moingt, affluent du Vizézy.

→ **Site d'Importance Communautaire** : « Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents » au titre de la directive européenne « Habitats Faune Flore » (FR8201758)

Le SIC « Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents », s'étend sur une superficie de 875ha uniquement dans le département de la Loire. **A SAINT-THOMAS-LA-GARDE, le périmètre SIC représente 0,65ha soit 0,19% de l'ensemble du SIC. Il couvre le ruisseau de Grumard d'une longueur de 4,3 km, affluent du Moingt.**

**CARTOGRAPHIE DE LA TOTALITE DU SITE NATURA 2000 :**  
SIC Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents (Source : Le réseau NATURA 2000)

